



Laurent Henry
Président FFAM

Edito

Il y a quelques jours, nous lançons les Écoles Françaises d'AéroModélisme, première brique de la refonte du système de formation fédéral. Ce dispositif doit permettre de donner un gage de qualité à la formation délivrée par les clubs qui seront labellisés et qui ont à cœur de faire venir et de former des nouveaux pratiquants et en particulier des jeunes à nos disciplines.

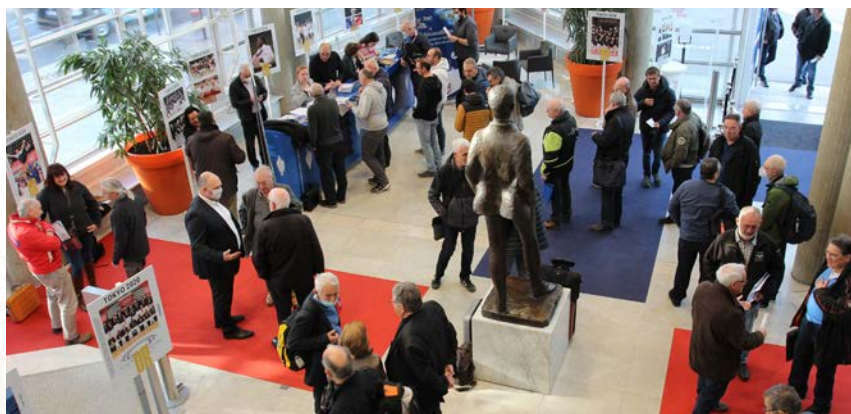
Les premiers dossiers de demande de labellisation sont arrivés à la fédération et d'ici quelques jours la commission fédérale analysera les dossiers et délivrera les premiers labels. La prochaine étape que vous découvrirez dans les lignes de cette lettre aux clubs sera la modification des qualifications de formateur, étape indispensable pour obtenir une reconnaissance de nos formateurs, qui sera mise en place en début d'année prochaine. Pour les clubs qui sont déjà orientés vers l'accueil des jeunes et qui disposent d'une formation structurée vous pouvez d'ores et déjà déposer vos dossiers en décrivant la façon dont vous vous y prenez. Cela pourra servir à l'ensemble des clubs et en particulier à ceux qui souhaitent se lancer en ayant des exemples qui fonctionnent. En ce début d'année, vous avez été sollicités pour vérifier l'ensemble des lignes du bilan des clubs de l'année 2021 car nous avons des craintes suite au transfert sur la

Table des matières

Edito	1
Assemblée générale 2022.....	2
Formation, Écoles Françaises d'AéroModélisme	3
Focus médical	5
Organisation de SAPA.....	5
Analyse d'accidents.....	6
Gestion des catégories B : nouveautés.....	7
ANS, la campagne 2022 est ouverte.....	7
Renouvellement de la délégation du Ministère des Sports ..	8
Aides aux clubs et développement de l'aéromodélisme	8
RCSAM	8
Ukraine	8
e-Aéromodèles : appel à contribution	8
F3P : enfin la reprise du championnat de France !	9
Tableau des championnats 2022.....	10
Vidéo – plateforme VOD TF1	11
Formations administratives des dirigeants	12

nouvelle version de l'extranet. Par ailleurs, il a été décidé au niveau fédéral d'en profiter pour effectuer également des contrôles, et notamment, pour cette année, au niveau des clubs positionnés en tête du classement. En effet, ce sont 55 000 € qui sont attribués et répartis aux clubs et nous de-

vous nous assurer que cela est fait dans les règles établies. Nous allons d'ailleurs systématiser cette démarche de contrôle qui nous paraît essentielle pour s'assurer que les fonds fédéraux qui proviennent majoritairement des licences mais aussi de fonds publics sont utilisés correctement. Le passé nous a



montré qu'en matière de subventions et d'aides, quelques clubs et dirigeants ont été mal intentionnés et par conséquent nous nous devons d'être vigilant. Comme dit l'adage : la confiance n'exclut pas le contrôle.

Pour finir, la saison reprend. Dans quelques jours, un spot TV sera diffusé sur les chaînes VOD de TF1,

incitant les gens à rejoindre vos clubs. Ce spot devrait être vu plus de 820 000 fois en quelques semaines. Nous pouvons espérer que cela soit positif pour nos pratiques. Nous vous invitons d'ailleurs à utiliser massivement les possibilités offertes par le nouvel arrêté manifestation qui vous permet d'effectuer des journées portes

ouvertes avec appel au public sans avoir à déposer un dossier d'autorisation préfectorale. Ces dispositions sont de nature là encore à faire venir des futurs adhérents dans vos clubs en faisant de la publicité localement. Utilisez ces dispositions sans modération ! Bons vols. ■

Ségolène Le Faucheur



Assemblée générale 2022

La 56^{ème} assemblée générale de la FFAM s'est déroulée le dimanche 20 mars 2022 au Comité National Olympique et Sportif Français à Paris. Après une édition 2021 organisée à distance, l'occasion était belle de se réunir dans ce lieu hautement symbolique du sport français.

Laurent Henry, président de la FFAM, ainsi que Michèle Venec (responsable du comité de pilotage clubs), Michel Ociepa (responsable du comité de pilotage des activités sportives), Jean-Luc Drapeau (responsable du comité de pilotage formation) et Patrick Bouard (trésorier) ont présenté leur rapport pour l'année 2021.

Laurent Henry en a profité pour remercier l'ensemble des présidents de clubs, des bénévoles, des présidents de ligue et des délégués départementaux pour leur travail

effectué durant cette saison 2021 afin de relancer l'activité, en mettant en place différentes actions et compétitions partout sur le territoire. Il a également remercié les 130 participants présents à l'assemblée générale qui ont permis à 81 clubs d'être représentés.

Retour sur les temps forts

+ Disparitions Présidents d'honneur



Jean-Claude Rey



Bernard Palayret

+ Modifications du règlement intérieur et du règlement financier

L'ensemble des modifications ont été adoptées par l'assemblée. Elles portaient essentiellement sur les points suivants :

1. Pour le Règlement intérieur

- Lutte contre l'abus de consommation d'alcool (art. 14) ;
- Les réunions du comité directeur peuvent être organisées en visio (art.7.2) ;
- La licence encadrement est remplacée par la licence non pratiquant (art.18) ;
- Suppression de l'article 19 sur le statut d'aéromodélisme de haut niveau suite à la reconnaissance officielle de catégories de haut niveau ;
- Obligation de l'honorabilité des dirigeants (art.19) ;
- Ajout de l'article sur le contrat d'engagement républicain (art.20).

2. Pour le Règlement financier

- Ajout de la double vérification électronique des virements effectués (art.5.2.3) ;
- Ajout du mode paiement PayPal en complément du paiement par carte bleue (art.5.2.4).

+ Refonte formation

Laurent Henry et Jean-Luc Drapeau ont présenté le dispositif de formation qui sera mis en place progressivement à partir de 2022, dont la première brique sera la création des Écoles Françaises d'AéroModélisme. Ces écoles viendront en remplacement des centres de formation actuels, qui ne seront pas reconduits en 2023. Le chantier concernant les qualifications de formateur sera traité par le comité de pilotage au cours de l'année 2022 pour une mise en place en 2023.

+ Élections Comité directeur



Au cours de cette journée, nous avons également vu l'arrivée de deux nouveaux membres élus au sein du comité directeur : Sabine Trachez du Club d'Aéromodélisme

d'Azay-le-Brûlé pour le poste réservé aux féminines et Roland Surugue du Club Modélisme Rullicois pour le poste réservé au médecin. A l'issue de cette élection partielle, reste toujours à pourvoir un poste réservé aux féminines.

+ Tarifs 2023

Lors de cette assemblée, les clubs présents et représentés ont validé la proposition du comité directeur d'augmenter le tarif des licences pour la saison 2023. Merci de bien prendre en compte ces nouveaux tarifs qui seront applicables dès l'ouverture de la nouvelle saison en septembre.



+ Retraite Jamila

Enfin, comment ne pas évoquer le départ à la retraite de Jamila, assistante administrative à la fédération pendant 30 ans. Elle était la première interlocutrice lorsque l'on appelait à la fédération, une voix indissociable et un sourire que l'on devinait même à l'autre bout du téléphone. Merci à Jamila pour toutes ces années, merci pour ta gentillesse et ta bonne humeur. Nous te souhaitons le meilleur dans cette nouvelle vie. ■

Tarifs 2023

Cotisation clubs	première affiliation	23 €
	les années suivantes	38 €
Licence	pratiquant adulte loisir (nés en 2004 ou avant)	46 €
	pratiquant adulte compétition (nés en 2004 ou avant)	56 €
	junior 2 loisir et compétition (nés en 2005 ou 2006)	25 €
	junior 1 loisir et compétition (nés en 2007 ou 2008)	15 €
	cadet loisir et compétition (nés en 2009 ou après)	8 €
	non pratiquant (sans critère d'âge)	13 €
	Montant déduit sur la licence en cas de renonciation à l'assurance individuelle accident (pas de remboursement sur les licences gratuites)	1,69 €
Passeport	compétition (valable pour 2 compétitions par an)	15 €
	découverte (valable 2 mois, renouvelable une fois)	10 €
	école (valable 30 jours, renouvelable une fois par an)	20 €
	loisir non résident (valable 30 jours, non renouvelable)	11 €
	scolaire (convention entre club et établissement scolaire ou équivalent)	gratuit
Licence FAI	Obligatoire pour tout compétiteur participant à une compétition internationale FAI, y compris lorsqu'elle est organisée en France	15 €

Quentin Guiboux

Formation, Écoles Françaises d'AéroModélisme

Lancement et ouverture de la campagne 2022 des Écoles Françaises d'Aéro-Modélisme !

Lors de l'élection du nouveau comité directeur en 2021, l'axe principal du mandat présenté a été celui de la refonte de la formation, dont la réalisation constitue un enjeu important pour l'avenir de notre loisir avec comme objectif de faire venir vers nos clubs de nouveaux pratiquants et de les former efficacement.

Dimanche 20 mars 2022, lors de l'assemblée générale de la FFAM à Paris, le projet de refonte de la formation fédérale a été officiellement lancé avec la mise en place de la première brique que sont les **Écoles Françaises d'Aéro-Modélisme**.

Ces écoles, labellisées sur dossier par une commission fédérale, seront les vitrines de la formation à l'aéromodélisme, à la fois pour les jeunes qui voudront découvrir et apprendre notre passion, mais également pour les organismes

qui feront appel à elles. Elles remplaceront les actuels « **centres de formation** » qui se termineront le 31 décembre 2022.

Reflétant la qualité de la formation délivrée par les clubs qui le demanderont, ce label permettra de mettre en avant les clubs, de manière à leur permettre d'aller chercher plus facilement et plus efficacement des nouveaux modélistes et idéalement des jeunes, pour les former aux différentes techniques que sont la construction, le pilotage, en les



initiant éventuellement à la compétition.

Vitrine également pour les clubs voulant s'orienter vers la formation mais ne sachant comment s'y prendre, les **Écoles Françaises d'AéroModélisme** partageront leur méthode de formation afin que chacune et chacun puissent en profiter.

Le choix a été fait de ne pas procéder par équivalence entre les centres de formation actuels et les EFAM. En effet, il est important que les clubs qui déposeront une demande de label prennent le temps de formaliser la façon dont ils font aujourd'hui de la formation. Cela est important pour plusieurs raisons. Premièrement, cela permet, en l'écrivant, de définir les axes sur lesquels le club doit mettre l'accent pour s'améliorer. Deuxièmement, cela permettra de diffuser ces méthodes à l'ensemble des clubs afin que les clubs désireux de se lancer, puissent s'appuyer sur des exemples qui

fonctionnent et éventuellement questionner les clubs labellisés. Enfin, cela donnera de la matière aux clubs lorsqu'il s'agira de formuler des demandes pour aller investir des collèges, des lycées, des centres de loisir, pour monter des stages et éventuellement des demandes d'aides.

La commission fédérale qui analysera les dossiers donnera une réponse rapidement et conseillera les clubs pour lesquels la labellisation ne sera pas accordée afin qu'ils puissent améliorer leur programme de formation et représenter un dossier.

L'aide fédérale ira vers les clubs labellisés mais continuera à accompagner les clubs en cours de structuration sur le sujet et qui aspireront à la labellisation.

Début 2023, une étape suivante sera franchie avec la mise en place d'une nouvelle qualification de formateur en aéromodélisme qui viendra remplacer les actuelles qualifications (QFIA / QFMA / DFEA ...). Véritable diplôme de formateur basé sur un programme à la fois pédagogique et technique, dispensé par certaines Écoles Françaises d'AéroModélisme, il permettra aux titulaires et aux clubs une vraie reconnaissance et ouvrira les portes vers des structures aujourd'hui difficiles à toucher

(écoles, collèges, ...). Durant cette année 2022, un groupe d'experts se penchera sur le contenu de ce programme de formation à la fois pédagogique et technique dans les différentes disciplines. Il réfléchira également au principe de qualification par validation des acquis pour les formateurs actuels déjà présents dans nos clubs.

Nous invitons les clubs à formuler dès à présent les demandes de labellisation sachant que les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année.

Un budget spécifique a été validé par l'assemblée générale afin de soutenir à la fois l'équipement et le fonctionnement des Écoles Françaises d'AéroModélisme.

Des kits de communication seront également fournis à l'ensemble des clubs labellisés.

Vous trouverez le dossier de demande de labellisation dans la rubrique **Formation > Label École Française d'AéroModélisme** qui est à retourner à [Quentin Guibou](mailto:Quentin.Guibou@ffam.fr).

GUIDE DES EFAM ÉCOLES FRANÇAISE D'AÉROMODÉLISME
Édition 1 - avril 2022

Rôle de la commission
La commission formation fédérale se chargera de statuer sur les dossiers présentés à la labellisation. C'est elle qui, après analyse des dossiers et consultation des présidents de LAM, sélectionnera les clubs labellisés. Si elle considère qu'un club ne peut pas prétendre à une qualification complète, la commission pourra en choisir de délivrer les labels partielles validables, en indiquant les points sur lesquels le club devra s'améliorer pour obtenir une qualification complète.

Communication
Toutes les écoles labellisées recevront des packs de communication (flyers, lettres de labellisation, etc.) leur permettant de communiquer sur leur formation et ainsi gagner en visibilité. En contrepartie, les clubs acceptent de prendre part à la communication fédérale sur la formation et d'accepter que leur image soit utilisée par la Fédération dans le cadre de la communication spécifique.

Calendrier
Vous trouverez ci-contre un calendrier récapitulatif concernant les délais de demande de labellisation et de renouvellement.
Pour effectuer une demande de label, EFAM un dossier comprenant la formation dûment complétée, ainsi qu'une **présentation de l'activité de formation** du club visant à présenter le club, l'organisation de ses activités de formation, et de ses programmes de formation. Ce dossier doit être transmis à la commission fédérale au plus tard le 30 septembre 2022.

Méthode de labellisation
Pour être labellisé, les clubs doivent transmettre un dossier de demande de labellisation ainsi qu'un dossier de présentation de leur activité de formation (voir le formulaire Label École Française d'AéroModélisme). Le dossier de présentation comprendra la forme de l'organisation ou le programme, mouvement, réunion, l'organisation ou les différents stages ou programmes pédagogiques organisés. Ce dossier est à compléter et à transmettre au club ou au responsable de la formation, de manière à faciliter la prise de décision concernant la labellisation. Pour obtenir la labellisation, les clubs pourront transmettre leurs dossiers tout ou long de l'année à la commission fédérale. Une fois la demande de labellisation transmise, les s'appuyant notamment sur les critères d'évaluation suivants :
- Formation des aéromodélistes pouvant s'appuyer sur des modules de formation. Ce label permet le développement du Centre de Formation agréé pour l'AéroModélisme, qui dispose d'un label d'avantage validable, et d'avantage reconnu.

Focus médical

Règlement médical fédéral

Le comité directeur lors de sa réunion de février a validé les modifications du règlement médical qui portaient principalement sur :

- L'introduction d'un article sur la lutte contre l'abus de consommation d'alcool lors des compétitions ou des manifestations (art.19) et un autre sur les habilitations relatives aux contrôles d'alcoolémie (art 20) ;
- L'introduction d'un chapitre sur les dispositions relatives au statut de sportif de haut niveau (chap IV).

Le règlement médical modifié est disponible sur le **contenu informatif** de l'extranet des dirigeants -> **fonctionnement fédéral** -> **La Fédération** -> **statuts et règlements fédéraux** -> **téléchargements**

Certificat médical

+ Loi visant à démocratiser le sport en France/ certificat médical

La loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France a introduit de nouvelles dispositions (articles 23 et 24) relatives au certificat médical en modifiant le code du sport (articles L.231-2, L.231-2-1 et L.231-2-3) :

- La présentation d'un certificat médical systématique pour obtenir ou renouveler une licence et participer à une compétition sportive organisée ou autorisée par une fédération sportive, supprimée pour les personnes mineures en décembre 2020, a été étendue aux personnes majeures, à l'exception des disciplines à contraintes particulières. Dorénavant pour les personnes majeures, ce sont les fédérations sportives qui déterminent le bien

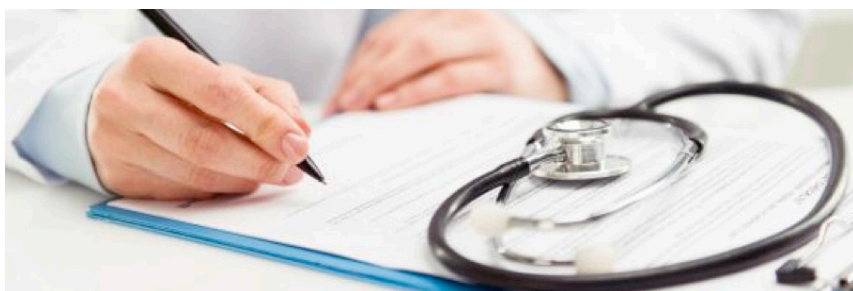
fondé de fournir ou non un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de leur discipline sportive ;

Rappel des règles actuelles en matière de certificat médical à la FFAM :

- 1^{ère} licence : Obligation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme (loisir ou compétition) ;
- Renouvellement :
 1. **Licence loisir** : pas de renouvellement de certificat médical ;
 2. **Licence compétition** : certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme en compétition pour l'année N, puis attestation à signer année N+1 et N+2 puis nouveau certificat médical pour l'année N+3.

En conséquence de cette nouvelle loi, le bureau exécutif a missionné la commission médicale pour émettre un avis sur les conditions dans lesquelles le certificat médical doit être délivré et renouvelé pour les personnes majeures dans la pratique en loisir et en compétition. La décision reviendra au comité directeur de la fédération.

Ces nouvelles dispositions vous seront communiquées avant l'été et seront applicables lors de la délivrance des licences de la saison 2022-2023 qui commencera au mois de septembre. ■



Sophie Dellac

Organisation de SAPA

Spectacles Aériens Publics d'Aéromodélisme

+ Deux cas de figure :

1^{er} cas : vous avez été directeur des vols dans les 18 derniers mois à la date de la manifestation à laquelle vous allez participer, ce que l'organisateur devra indiquer dans la demande d'autorisation de spectacle aérien public d'aéromodélisme (Cerfa 16178°01). Dans ce cas, il n'est pas utile de suivre la formation de directeur des vols.

2^{ème} cas : vous avez été directeur des vols il y a moins de 36 mois mais plus de 18 mois, à la date de la manifestation à laquelle vous allez

participer, ce qui signifie que vous êtes dans l'obligation de suivre la formation de directeur des vols de la FFAM. Pour suivre la formation de directeur des vols, nous vous invitons à envoyer une demande d'inscription à f.memmet@ffam.asso.fr. A l'issue de la formation, vous recevrez une attestation de réussite qui sera à joindre au dossier de demande d'autorisation de spectacle aérien public d'aéromodélisme.

Pour ceux qui n'ont pas occupé la fonction de directeur des vols depuis plus de 36 mois, des discussions sont en cours avec la DGAC. ■

Formation des directeurs de vol

Suite à la publication du nouvel arrêté manifestation le 21 novembre dernier, la FFAM a mis en place dans le cadre des Spectacles Aériens Publics d'Aéromodélisme (SAPA), une formation à l'attention des directeurs de vol.

Analyse d'accidents

L'année 2021 a été à l'image de 2020, avec quasiment le même nombre de sinistres déclarés : 24 en 2021 contre 25 en 2020 alors que l'activité a été plus importante.

J'aimerais en déduire que vous avez été des lecteurs attentifs et que vous avez tenu compte des conseils prodigués lors des analyses précédentes !

Un constat cependant, les dégâts corporels ont eu lieu en début et en fin de saison, aucun pendant l'été. En ce qui concerne les dégâts matériels, ils sont étalés tout au long de l'année. Les sinistres sont répartis à peu près partout en France, seules les LAM Normandie et Corse tirent leur épingle du jeu avec aucun sinistre déclaré.

Les deux premiers sinistres que nous avons reçu en mars sont corporels, il s'agit pour le premier de lacérations sur les doigts et la main en raison d'une hélice en rotation et pour le deuxième, le pouce droit a été sectionné au niveau de la 1ère phalange également à cause de l'hélice. Quelques semaines plus tard, une autre déclaration nous a été transmise, avec une lacération profonde à l'avant-bras gauche et légère au bras droit. Les circonstances sont

les suivantes, selon la déclaration de la victime : l'avion était bien attaché par l'arrière, mais au moment de déconnecter la bougie du moteur 4 temps en position tête en bas, quand la victime a passé son bras sous l'avion par-devant, le régime du moteur était élevé ce qui a eu pour effet de faire basculer le nez de l'avion vers le bas sur son avant-bras. La fixation arrière n'a pas empêché la bascule de l'avion vers le sol.

Malheureusement ce type d'accident arrive tous les ans, il n'y a pas eu une seule année sans accident impliquant une hélice avec des membres coupés ou sectionnés. C'est l'occasion de vous rappeler une règle de sécurité à respecter quand vous devez intervenir sur le moteur : retirez l'hélice ou bien positionnez-vous en arrière du modèle.

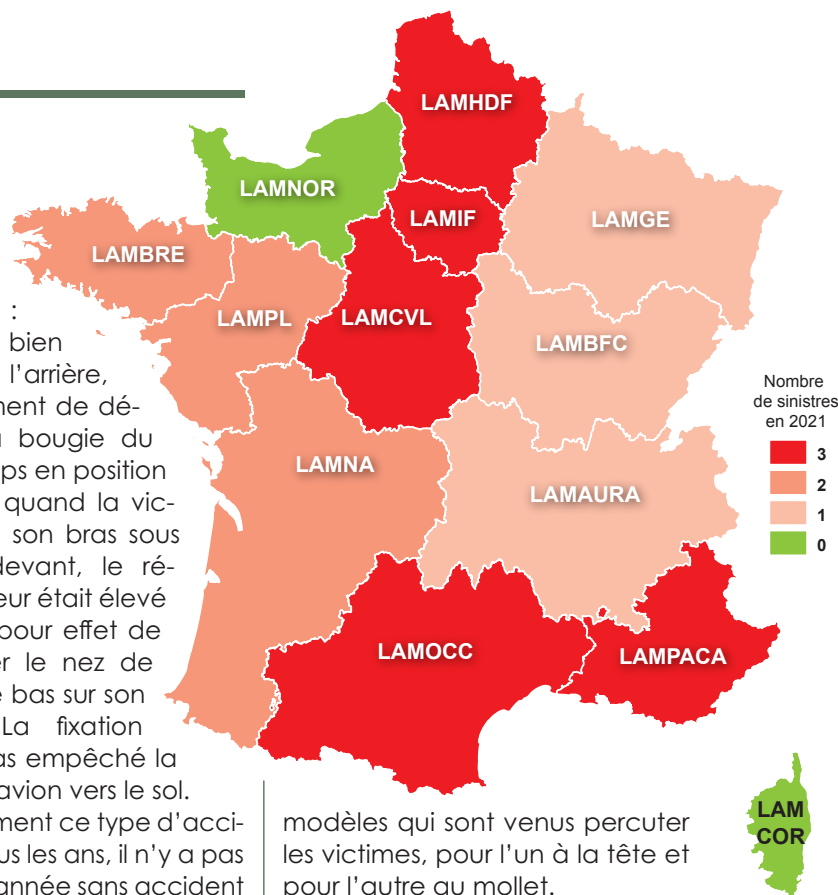
Les autres sinistres corporels concernent une chute lors du treuillage d'un aéromodèle, et deux chocs sur le point pilote suite à la perte de contrôle des

modèles qui sont venus percuter les victimes, pour l'un à la tête et pour l'autre au mollet.

Concernant les sinistres matériels, qui sont au nombre de 16, il s'agit pour la plupart de chocs avec des véhicules stationnés sur les parkings situés à proximité des terrains.

Nous en profitons pour rappeler que lorsqu'un véhicule en stationnement ou non est impliqué dans un sinistre, un constat à l'amiable doit être complété par les deux parties.

Suite page 7



+ Focus sur un sinistre matériel – assurance des biens du club

A l'occasion de l'organisation d'un championnat de France l'été dernier, des barnums ont été mis en place sur le terrain. Ces barnums appartenaient pour certains au club, et pour d'autres à la municipalité. Pendant la nuit entre les deux journées de championnat, une grande rafale de vent a balayé le terrain en emportant à plusieurs mètres les barnums. La plupart d'entre eux ont été abîmés voire cassés. Le club a fait parvenir une déclaration de sinistre à la fédération, pensant être assuré dans le cadre de la responsabilité civile de la manifestation. Or, ce n'est absolument pas le cas. En effet, le contrat

d'assurance de la FFAM permet l'indemnisation des tiers lorsque du matériel appartenant ou prêté à un club est mis en cause.

En revanche, il ne couvre pas ce matériel s'il est endommagé par quelque phénomène que ce soit.

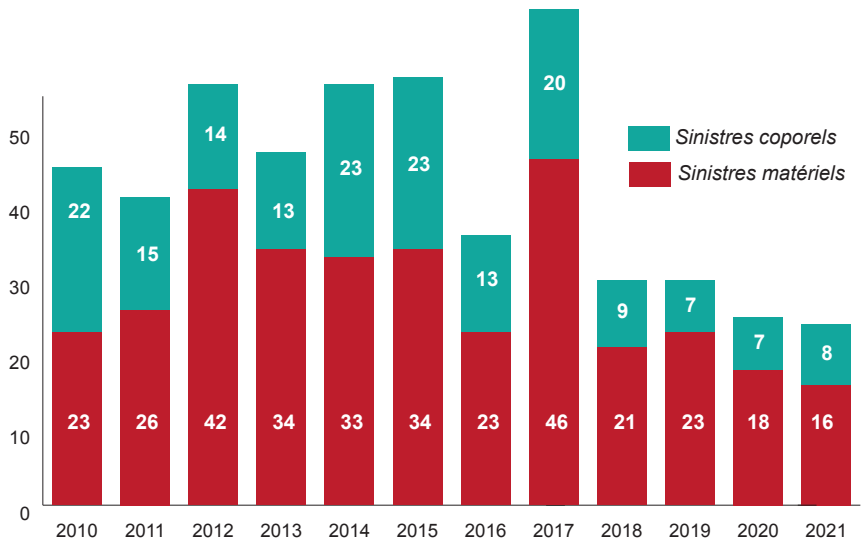
Les clubs utilisateurs de ce type de matériel ont donc tout intérêt, surtout lorsqu'ils empruntent du matériel pour une manifestation (*barnum, groupe électrogène, sonorisation, chambre froide, etc.*) à prendre la précaution de souscrire une assurance de dommages couvrant ces matériels.

Un contrat groupe, négocié par Assurance Conseil pour le compte de la FFAM, est en vigueur depuis

avril 2012 : il permet de couvrir les dommages électriques, l'incendie, les explosions, les dégâts des eaux, les événements climatiques et catastrophes naturelles, le vandalisme et les attentats, etc., conduisant à la destruction partielle ou totale de ces équipements.

Le montant de ce contrat pour un club est calculé en pourcentage de la valeur des biens avec un minimum de cotisation de 50 € TTC et assorti d'une franchise calculée en fonction du type et de la valeur des biens. Toutes les informations sur les contrats d'assurance sur le contenu informatif => assurance. ■

Voilà ce que l'on pouvait dire sur les sinistres de l'année 2021, restez vigilants lors de l'entretien de vos aéromodèles, adoptez les bons gestes et les bonnes pratiques. Pensez à vérifier que vous avez bien toutes les assurances nécessaires pour les activités que vous organisez, pour le matériel que vous possédez ou que l'on vous prête. Bons vols à tous en toute sécurité. ■



Sophie Dellac

Gestion des catégories B : nouveautés

La FFAM a mis en place une nouvelle organisation pour la gestion des catégories B qui était jusqu'à présent déléguée à l'IMAA. Sous le pilotage de Louis Didier, membre du comité directeur, un groupe de personnes s'occupent de répondre à l'ensemble des questions que les détenteurs de catégories B se posent et aident à la rédaction des dossiers de certifications. Des correspondants locaux sont mis

en place pour accompagner Louis Didier : Franck Cobet pour le Nord-Ouest, Éric Collin pour le Nord-Est, Olivier Maugeard pour le Sud-Est et Louis Didier pour le Sud-Ouest. Dans le calendrier fédéral, les sessions de certification de catégorie B ont été créées et chaque licencié qui souhaite faire certifier son modèle peut se connecter sur son espace licencié et s'inscrire via l'onglet manifestation en choisissant dans le type de manifestation : **certification catégorie B**. Une page dédiée aux catégories

B a été créée sur le site grand public dans la rubrique « C'est quoi l'aéromodélisme » -> **catégories**. Sur le contenu informatif, vous retrouverez les informations réglementaires liées à cette catégorie : **Pratiquer -> Les aéromodèles -> La catégorie B**. Pour toutes informations et toutes questions relatives aux certifications pour les détenteurs de modèles de catégories B, une seule adresse : categories.b@fam.asso.fr ■

Sophie Dellac

ANS, la campagne 2022 est ouverte



Vous avez été destinataire le 31 mars dernier de la newsletter concernant le lancement de la campagne des subventions ANS pour les clubs, CDAM et LAM. Nous vous encourageons vivement à déposer des demandes, cette enveloppe vous est dédiée et vous

avez certainement un ou plusieurs projets dans l'année qui sont éligibles. Un doute ? N'hésitez pas à contacter votre délégué départemental ou votre ligue qui vous conseillera. Modification du montant de l'enveloppe : le montant initialement prévu de l'enveloppe était de 75 700 €, finale-

ment l'ANS a diminué l'enveloppe de 7 % pour toutes les fédérations. Le montant de l'attribution pour 2022 est donc de 70 300 €. Le guide ANS disponible sur le contenu informatif a été mis à jour le 5 avril 2022. ■

Présentation Dispositif et axes de développement
 Dispositif et axes de développement pour la huitième année. La Fédération se voit confier par l'Agence Nationale du Sport les fonds liés à la stratégie territoriale de labellisation de nos structures sportives.
 Note fédérale qui bénéficie d'une enveloppe initiale de 100 000 € est considérée comme un pécunier unique, c'est-à-dire que c'est elle qui fait le lien concernant, dans le respect des axes prioritaires, le rendu compte de l'utilisation de ces fonds.

2022, l'enveloppe attribuée à la FFAM est d'un montant de 70 300 €

OBLIGATIONS POUR DÉPOSER UNE DEMANDE

- Une structure - club, CDAM, LAM - peut déposer une demande de subvention pour une ou plusieurs actions.
- Si une seule action est déposée, le budget total de l'action doit être au maximum de 1 000 € (montant maximal).
- Si plusieurs actions sont déposées, le montant total des actions doit être au maximum de 7 000 € (montant maximal).
- Si plusieurs actions sont déposées, le montant total des actions doit être au maximum de 7 000 € (montant maximal).

Les axes de développement FFAM

En application des priorités nationales définies par l'Agence Nationale du Sport, le Comité Directeur de la FFAM a retenu trois axes prioritaires et un axe complémentaire pour la campagne 2022.

- Axe prioritaire 1 : Développement de la pratique**
 - 1. Jeunes pratiquants scolaires : favoriser l'accès à la pratique et à l'entraînement de l'âge de 6 à 12 ans.
 - 2. Jeunes en milieu scolaire : favoriser la pratique des aéromodèles par les jeunes scolaires (clubs et hors clubs) dans et autour de leur lycée.
 - 3. Pratique compétitive : favoriser l'accès à la compétition de haut niveau en aéromodélisme.
 - 4. Masterclass jeune compétitive : mise en place d'un programme de mentorat/accompagnement de jeunes compétiteurs pour les événements de haut niveau.
- Axe prioritaire 2 : Développement de l'éthique et de la citoyenneté**
 - 1. Femmes et jeunes filles : favoriser le développement de la pratique aéro-motrice féminine.
 - 2. Personnes en situation de handicap : favoriser l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique aéro-motrice.
- Axe prioritaire 3 : Formation**
 - 1. Structuration de la formation au sein de la structure : transformation de la formation en un axe de la structure pour mettre en place une action de formation avec un programme pédagogique.
 - 2. Formation des bénévoles : favoriser la qualification de tous les bénévoles.
 - 3. Développement de la formation au sein de la structure : favoriser la formation des bénévoles, des cadres, des juges arbitres aux fédérations locales et développer l'opérationnel de la structure pour assurer une pratique de haut niveau de ce sport aérien très exigeant.
- Axe complémentaire : Développement de la pratique**
 - 1. Développement de nouvelles technologies et outils numériques : favoriser l'usage des nouvelles technologies numériques et des outils numériques pour les clubs et les fédérations.
 - 2. Développement de la pratique féminine : favoriser l'accès des femmes à la pratique aéro-motrice.
 - 3. Formation de l'entraîneur : favoriser l'accès des entraîneurs à la formation et à la qualification.

Principes d'organisation pour la demande de subvention

BÉNÉFICIAIRES
 Structure FFAM - clubs, CDAM, LAM - départementaux et ligues régionales

COMMISSION D'INSTRUCTION
 Commission des fédérations + clubs

Processus :

1. Dépôt de la demande de subvention (avant le 31 mars 2022) par la structure FFAM - clubs, CDAM, LAM - départementaux et ligues régionales.
2. Instruction de la demande de subvention par la Commission d'Instruction.
3. Décision de la Commission d'Instruction.
4. Versement de la subvention.
5. Évaluation de la subvention par la structure FFAM - clubs, CDAM, LAM - départementaux et ligues régionales.
6. Rendu compte de l'utilisation de la subvention.
7. Mise à disposition de la subvention.

Renouvellement de la délégation du Ministère des Sports

 Le 28 mars 2022, l'arrêté délivrant la délégation **MINISTÈRE DES SPORTS** sportive à la FFAM jusqu'au 31 décembre 2025 a été publié au journal officiel. Pour rappel, la délégation permet entre autres, à la fédération d'organiser les compétitions sélectives pour les compétitions nationales et internationales et ainsi de délivrer les titres de champion de France, champion d'Europe et champion du monde. ■

Arrêté disponible sur Légifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000045442850/>

Aides aux clubs et développement de l'aéromodélisme Questionnaire

Lors de l'Assemblée Générale, il a été annoncé la réalisation d'un **questionnaire** à l'attention des clubs, ceci afin de mieux connaître leurs préoccupations et leurs attentes, ce qui permettra de mettre en place des actions pour une meilleure aide pour leur structure. Ces aides pourront se décliner sous différentes formes : financières, administratives, communication, matérielles ... et seront adaptées en fonction de la nécessité et du souhait de chaque club. Aussi, le groupe de travail vous remercie de votre collaboration en participant à ce questionnaire et de le renvoyer pour le **31 mai** ce qui nous permettra de traiter dès réception vos réponses et ainsi vous aider par la mise en place d'actions le plus rapidement possible. En souhaitant la participation du plus grand nombre d'entre vous. Les résultats de ce questionnaire seront publiés dans la lettre aux clubs. ■

Michèle Venec
Responsable Comité pilotage clubs

Sophie Dellac

RCSAM

Suppression de la qualification de commissaire technique

Lors du dernier séminaire sport organisé en octobre 2021, les responsables des groupes de travail ont convenu que la qualification de commissaire technique était rarement contrôlée ou utilisée lors de l'organisation des compétitions.

Bien souvent, les organisateurs font appel aux bonnes volontés disponibles sur place (licenciés du club ou accompagnants licenciés des pilotes participants).

Ces personnes sont réunies par l'organisateur le jour de la compétition et sont informées de toutes les tâches à accomplir et des règles de sécurité à appliquer pour le bon déroulement de la compétition. Elles ont alors un rôle d'officiel pour la durée de la compétition.

A cet effet, le comité directeur a décidé de supprimer les qualifications de commissaire technique qui ne font plus sens à ce jour, avec

effet rétroactif au 1er janvier 2022. Bien évidemment, les personnes qui étaient détentrices de ces qualifications peuvent continuer à officier lors des compétitions en se rapprochant des organisateurs et des groupes de travail.

La suppression de la qualification de commissaire technique ne remet pas en cause le dédommagement des bénévoles qui officieront lors des compétitions, en revanche, ces personnes devront être titulaires d'une licence fédérale en cours de validité leur permettant d'être assurées.

Cette qualification est supprimée de la liste des qualifications des licenciés, les titulaires de cette qualification ont reçu un courrier pour les en informer.

Les deux lignes de bilan attribuant des points aux commissaires techniques seront supprimés.

Retrouvez le guide du RCSAM dans le **contenu informatif / la compétition / Réseau de Contrôle Sportif** via l'extranet des dirigeants ou l'espace licenciés. ■

Laurent Henry

Ukraine

Un conflit se déroule actuellement proche de nous et touche le peuple Ukrainien. De nombreux liens existent dans le monde de l'aéromodélisme avec cette grande nation de l'aéromodélisme. Certaines initiatives de modélistes, qui ont tissé des liens étroits avec des « amis » ukrainiens sont à saluer.

Dans le cadre de l'entraide internationale qui peut exister avec les ressortissants ukrainiens forcés de quitter leur pays, si des clubs



ont des initiatives pour permettre l'accueil et éventuellement la pratique de l'aéromodélisme pour les réfugiés ukrainiens, des aides sont possibles et nous vous invitons à revenir vers nous. ■

e-Aéromodèles : appel à contribution



Aéromodèles n'existe plus, mais nous continuerons à publier, sur le site fédéral, les articles que vous nous enverrez.

Merci d'envoyer vos contributions à l'adresse : f.memet@ffam.asso.fr

VIE DES CLUBS

REPORTAGES

TECHNIQUE

CATÉGORIES



Béatrice Deriez

F3P : enfin la reprise du championnat de France !

Après deux ans d'absence, due à la crise sanitaire du Covid 19, le championnat de France d'avion de voltige indoor (F3P) s'est déroulé durant le week-end du 26 et 27 mars 2022 au sein du complexe sportif intercommunal cantalien de Saint-Flour.

Le Modèle Club de Haute Auvergne a su mettre à disposition toutes les installations nécessaires au bon déroulement de ce championnat Avion de voltige indoor qui a rassemblé 24 compétiteurs, dont 8 cadets/juniors, répartis dans différentes catégories : Nationale A, F3P et F3P-AFM (appelé aussi Aéromusical ou vol libre en musique).

Tous les concurrents ont fait preuve d'une grande sportivité

La catégorie Nationale B a dû bénéficier d'une « dérogation » pour

être organisée et n'a pas donné lieu à un classement officiel (moins de 5 concurrents). Il en est de même pour la catégorie Promotion qui n'a pas le nombre de cadets et/ou juniors requis pour avoir un classement officiel (au moins 5).

Trois titres de champions de France ont été décernés : Jeffrey Durochat, licencié dans le club Les Aigles du Vauroux, dans l'Oise, a été doublement sacré, en F3P et en F3P-AFM (toutes deux catégories internationales) et Sacha Muller, membre du club du Haut-Rhin, Pégase Air Club Carspach, en F3P-AFM junior.

Florentin Taksz Dhoop, pratiquant au club de l'Association M.R. Avionneux de Wavrin et le plus jeune des inscrits, a reçu le titre de champion national en catégorie Nationale A.

Grâce à une très bonne ambiance, à la complète réalisation des vols, et au dévouement et à



la performance des bénévoles du Club, ce championnat a été parfaitement réussi. Sincères félicitations au président du Club, et à toute son équipe de bénévoles pour leur accueil et cette organisation sans faille. ■

Podium junior AFM

Podium national A

Podium F3P

Podium AFM



Championnats D'AÉROMODÉLISME

France - Europe - monde



date	cat.	libellé	lieu	date	cat.	libellé	lieu
<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <p>Championnats du monde d'Europe de France World Games</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Drone Racing ■ Vol circulaire commandé ■ Vol libre ■ Vol radiocommandé - aéronef motorisé ■ Vol radiocommandé - planeur </div> <div style="width: 45%; text-align: right;"> <p>MARS</p> <p>■ 26-27 ■ F3P Saint-Flour - 15</p> <p>MAI</p> <p>■ 26-29 ■ F3Q Surin - 86</p> <p>■ 27-29 ■ F3F Brié-et-Angonnes - 38</p> <p>JUIN</p> <p>■ 4-6 ■ Electro 7 St-Denis-de-l'Hôtel - 45</p> <p>■ 11-12 ■ Vol libre intérieur Treize-Vents - 85</p> <p>JUILLET</p> <p>■ 2-3 ■ F3J Wambrechies - 59</p> <p>■ 7-12 ■ World Games Birmingham - ■ ■</p> <p>■ 8-14 ■ F3D Muncie - ■ ■</p> <p>■ 14-18 ■ F3A Peyrilhac - 87</p> <p>■ 23-30 ■ F4 Tønsberg - ■ ■</p> <p>■ 24-29 ■ F3K Martin - ■ ■</p> <p>■ 25-30 ■ F1AB junior Pordim - ■ ■</p> <p>AOÛT</p> <p>■ 1-4 ■ Vol libre ext. Assais-lès-Jumeaux - 79</p> </div> </div>				<p>■ 8-11 ■ F1E Turda - ■ ■</p> <p>■ 8-13 ■ F2ABC Wloclawek - ■ ■</p> <p>■ 13-20 ■ F3C Monselice - ■ ■</p> <p>■ 16-20 ■ F1ABC Prilep - ■ ■</p> <p>■ 21-27 ■ F5J Szatymas - ■ ■</p> <p>■ 21-28 ■ F3A Zamora - ■ ■</p> <p>■ 26-28 ■ Maquette RC Plerguer - 35</p> <p>■ 27-28 ■ VCC Rouillé - 86</p> <p>■ 27-28 ■ Drone racing Saillat-sur-Vienne - 87</p> <p>■ 27-28 ■ F3B Rochefort - 17</p> <p>SEPTEMBRE</p> <p>■ 3-4 ■ Racer RC Châtillon-sur-Seine - 21</p> <p>■ 10-11 ■ FF2000 Avanton - 86</p> <p>■ 11-17 ■ F5B Dupnitsa - ■ ■</p> <p>■ 17-18 ■ F5J Saint-Martin-le-Beau - 37</p> <p>■ 17-18 ■ F3K Bétaille - 46</p> <p>■ 24-25 ■ Hélicoptère RC Le Havre - 76</p> <p>OCTOBRE</p> <p>■ 1-2 ■ F1E Moncontour - 86</p> <p>■ 2-8 ■ F3F Hanstholm - ■ ■</p> <p>DÉCEMBRE</p> <p>■ 12-15 ■ F1D Slanic Prahova - ■ ■</p>			

Vidéo – plateforme VOD TF1

Le 28 mars 2022, plusieurs modélistes des clubs essonniers ont été réunis à l'**Aéro Club des Cigognes** à Brétigny-sur-Orge pour faire une présentation en vol de différents aéromodèles dans le cadre du tournage d'une publicité de 20 secondes avec pour objectif principal : **la promotion de l'aéromodélisme**.

Ce clip vidéo sera diffusé pas moins de 820 000 fois sur la plateforme VOD (*replay*) de la chaîne TF1. La diffusion est prévue courant mai, nous ne manquerons pas de vous informer de la date exacte via nos réseaux sociaux (*facebook, instagram...*) ainsi que sur l'espace des dirigeants et des licenciés.



Nous en profitons pour remercier **Jean Rousseau**, président du club des Cigognes et les licenciés qui ont mis en exposition leurs modèles ou qui ont participé aux présentations en vol :

- **Michel Moysan** - Club modelisme de Saclay ;
- **Joël Riou** - Model Club Buxéen ;
- **Frédéric Verdy** - Aéro Club des Cigognes ;
- **Gilles Watelet** - Aéro Club des Cigognes ;
- **Christophe Rocourt** - Aéro Club des Cigognes ;
- **Luc Bocquet** - Aéro Club des Cigognes ;
- **Jean-Pierre Challine** - Paris Air Modele ;
- **Didier Échivard** - Modele Air Club de Mandres ;
- **Anthony Rostislavov** - Club modéliste de Cachan ;
- **Gérard Billon** - Club modéliste de Cachan.

Nous vous rappelons que toutes les vidéos de la FFAM sont disponibles en téléchargement sur le **contenu informatif** de la fédération :

Support de com' -> vidéos à télécharger.

N'hésitez pas à les utiliser pour promouvoir notre activité dans les journées portes ouvertes ou autres manifestations. ■





Mont de Marsan en LAM Nouvelle Aquitaine



Blois le Breuil en LAM Centre Val de Loire

Michèle Venec

Formations administratives des dirigeants

Lors de la dernière lettre Club' infos, je vous informais que la FFAM avait repris les formations administratives commencées lors du mandat précédent et interrompues jusqu'en octobre 2021, date à laquelle s'est déroulée cette journée de formation en Corse.

Depuis, deux journées de formation ont eu lieu le 12 mars 2022 à Mont de Marsan en LAM Nouvelle Aquitaine ainsi que le 2 avril dans les locaux du club de Blois le Breuil en LAM CVL, ce qui clôturera le 1^{er} cycle de formation commencé fin 2018.

Parmi les participants en Centre Val de Loire, nous avons eu le plaisir d'accueillir une jeune participante très attentive à cette journée, nous montrant avec fierté son livret jeune pratiquante. Merci à cette jeune licenciée.

Ces formations sont l'occasion de faire des rappels sur la vie des clubs, des différentes tâches incombant aux dirigeants, des pré-

cautions à prendre pour éviter toutes sortes de soucis associatifs, et des aides que peut apporter la FFAM à ses clubs, mais ce sont aussi des moments d'échanges directs entre les dirigeants de clubs et les responsables fédéraux.

Une clé USB est remise aux participants comportant divers documents utiles à la gestion de leur association.

Au terme de cette journée, un questionnaire est remis à chaque participant afin de connaître leur avis sur divers points de la formation afin de nous aider à apporter des améliorations.

Comme vous pouvez le constater sur le tableau de synthèse ci-dessous, ces journées sont utiles et permettent aux dirigeants de mieux appréhender et mieux assumer leur rôle et ainsi faire remonter leurs préoccupations.

Je profite de cette lettre **Club' infos** pour remercier tous les présidents de LAM et les présidents

de clubs pour leur accueil et leur investissement pour la réussite de ces journées, les 299 participants pour leur présence et leur implication dans notre activité ainsi que Jean Paul Perret et Laurent Henry qui m'ont accompagné lors de ce 1^{er} cycle de formation.

Le mandat fédéral 2021-2025 a pour but de continuer ces formations administratives pour vous, dirigeants de clubs.

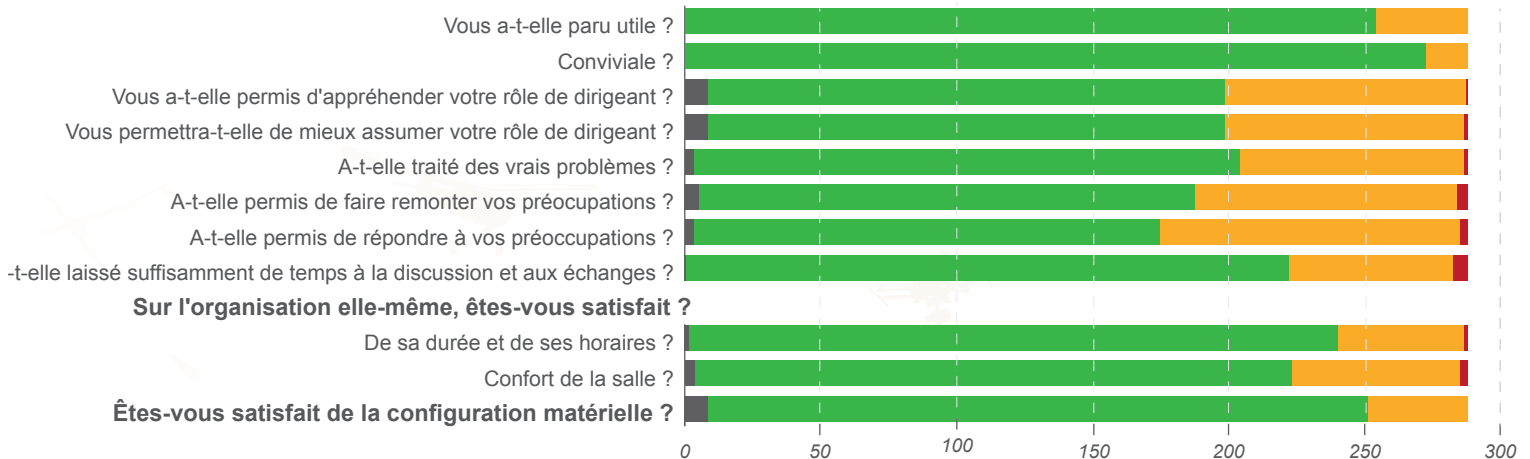
Une information a été envoyée aux présidents de LAM pour programmer ces formations dans leur région respective et ce, jusqu'à la fin du mandat en mars 2025.

Votre président de LAM ne manquera pas de vous informer de la date planifiée dans votre région, ce qui vous permettra de réserver cette journée et ainsi de vous inscrire dès réception de l'invitation reçue par mail fédéral.

Dans l'attente de se rencontrer ! ■

■ pas de réponse ■ tout à fait ■ assez ■ pas du tout

Concernant la formation



+ Synthèse des remarques et suggestions depuis la première formation en 2018

Journée positive • journée enrichissante • très bonne initiative pour les dirigeants ou futurs dirigeants • présence de la fédération très valorisante • très bonne démarche à renouveler • journée qui a permis d'échanger sur le rôle de président de club • appréciation de l'investis-

sement de la FFAM qui a la volonté de communiquer avec ses clubs • permet de remettre la fédération dans son rôle et de faire le lien avec les licenciés • heureux d'avoir découvert des dirigeants à l'écoute des clubs • contenu et pédagogie irréprochables • formation complè-

tement adaptée à mes préoccupations de potentiel futur président de club • réunion intéressante et très proche des réels problèmes des clubs • la partie subvention souvent mal connue par les clubs • bonne piqûre de rappel sur les problèmes inhérents à nos structures.